



Commune de
FRAMBOUHANS
Elaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME

3.1b. Plan de zonage
Partie centrale
1/2000e

APPROBATION

No pour être associé à votre arrêté ou délibération ou date de ce point.	Elaboration prescrite le :	01 décembre 2014
	PLU arrêté le :	22 octobre 2018
Le Maire :	Arrêté d'enquête publique du :	2 avril 2019
	Enquête publique du :	2 mai 2019
	au :	3 juin 2019
Propriété cadastrale	PLU approuvé le :	16 juin 2020
Le Maire :		



Légende

Zonage

- U Zone urbaine
- Up Secteur destiné aux bâtiments ou équipements publics
- Us Secteur sportif- stade municipal
- UY Zone d'activités existante
- 1AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUY Zone à urbaniser à vocation d'activités
- A Zone agricole
- An Zone agricole stricte
- N Zone naturelle

Prescriptions surfaciques

- Élément d'intérêt écologique protégé au titre de l'article R151-43
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé (voir pièce 3.3)
- Secteur soumis à OAP (R151-6)
- Zones humides à protéger au titre de l'article R151-43
- Principales continuités écologiques (identifiées au titre de l'article R151-43)
- Zone à moyenne densité d'indices

Prescriptions linéaires

- Haie
- Muret

Prescriptions ponctuelles

- Éléments du patrimoine protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 CU
- Risques effondrement

Agriculture

Bâtiments agricoles (à titre indicatif)

- Bâtiment hébergeant des animaux
- Stockage

